

Chantiers Jeunes

Dossier de candidature de

N°

En 2023

Je finance

mon

PROJET

grâce à un

CHANTIER

JEUNES

vi | eurbanne

Direction de la jeunesse

15, 17 rue Michel-Servet

04 78 85 55 82

www.villeurbanne.fr

Les chantiers jeunes (CJ) permettent aux villeurbannais de 16 à 21 ans de financer un projet individuel ou collectif en échange d'une semaine de travaux d'utilité collective (peinture, entretien, aide à la personne...).

Comment ?

Pour faire acte de candidature, il suffit de compléter ce dossier et de le rapporter au BIJ (Bureau Information Jeunesse) accompagné des documents demandés avant :



- le 19 janvier pour les vacances d'hiver
- le 23 mars pour les vacances de printemps
- le 15 juin pour les vacances d'été
- Le 5 octobre pour les vacances d'automne

La bourse de 170 € est versée à la fin du chantier, en chèque ANCV utilisables dans la plupart des enseignes de loisirs et de tourisme (clubs sportifs, équipements culturel, transports, hébergements, parcs d'attractions...).

Quand ?

Pendant les vacances scolaires (sauf celles de Noël)

***ATTENTION !
SEULS LES DOSSIERS
COMPLETS SERONT ACCEPTÉS !**



BIJ de Villeurbanne

15 rue Michel Servet
(Métro Gratte-ciel)
Tel : 04 72 65 97 13
Fax : 04 72 65 97 01
bij@mairie-villeurbanne.fr

Horaires :

Lundi : 11h - 13h / 14h - 18h
Mardi : 14h - 18h
Mercredi : 10h - 13h / 14h - 18h
Jeudi : 11h - 19h
Vendredi : 11h - 13h / 14h - 17h



Fiche de présentation*

Nom : Date de naissance :/...../.....

Prénom : Age :

Adresse : Tel port :

..... Tel fixe :

@ :

Votre quartier à Villeurbanne :

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Buers Croix Luizet | <input type="checkbox"/> Cyprian Les Brosses | <input type="checkbox"/> Perraliere Grandclément |
| <input type="checkbox"/> Charpennes-Tonkin | <input type="checkbox"/> Ferrandière Maisons Neuves | <input type="checkbox"/> St Jean |
| <input type="checkbox"/> Cusset Bonnevey | <input type="checkbox"/> Gratte-Ciel Dedieu Charmettes | |

Votre situation actuelle :

- Collégien Lycéen Etudiant Autre : (précisez).....

Quel est l'intitulé de votre formation/filière ?.....

Infos pratiques pour le chantier :

Pointure Taille (centimètre)

Comment avez-vous eu connaissance des Chantiers jeunes ?

- Affiche / Fly Sites internet MJC/Centres sociaux Mission Locale
- Amis / famille Autres (précisez) :

Fiche projet*

En quoi consiste votre projet ?

Loisirs Vacances Sport Culture Autre : (précisez).....

Présentez-nous votre projet en quelques lignes ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Dates de votre projet :/...../..... Lieu de votre projet :

Votre projet est : Individuel Collectif

Organisé par une structure (précisez):

Si il est collectif, d'autres jeunes font-ils une demande de Chantier Jeunes ? Oui Non

Budget de votre projet ?

Dépenses (€)		Recefftes (€)	
Frais d'inscription d'activités :		Ma participation personnelle (ou celle de ma famille) :	
Achat de matériel :		Participation de la Ville de Villeurbanne :	170 €
Transport :			
Nourriture :			
Hébergement :		Autres recefftes (précisez)	
Autres :			
Total des Dépenses :		Total des Recefftes :	



Attention ! Le budget doit être équilibré :
total des dépenses = total des recefftes

Fiche d'autorisations*

Pour les mineurs

Je soussigné(e), représentant légal de l'enfant..... :

- Autorise mon enfant à participer au dispositif Chantier Jeune.
- Reconnais avoir pris connaissance et accepte le règlement de fonctionnement du dispositif.
- Autorise l'équipe d'encadrement à transporter mon enfant en cas de nécessité de déplacement.
- Autorise l'équipe d'encadrement à prendre, le cas échéant, toutes les mesures jugées nécessaires par l'état de l'enfant (soins médicaux, intervention chirurgicale...).

Autorise le personnel de la Ville à capter, reproduire et exploiter l'image de mon enfant (photo ou vidéo) afin de promouvoir ce dispositif (case à cocher) :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> sur le site internet, réseaux sociaux... | } de la Ville ou de ses partenaires pour une durée de 2 ans.
La Ville ne faisant aucune exploitation commerciale ni de cession à des tiers de ces images |
| <input type="checkbox"/> sur des supports papier (flyer, affichage, article de presse...) | |
| <input type="checkbox"/> Accepte que mon enfant reçoive par mail des informations sur l'actualité et les dispositifs d'aide de la direction de la Jeunesse. | |

Je certifie exacts les renseignements portés dans ce dossier.

Date :/...../..... Signature :

Telephone des parents (fixe) : Portable :

Pour les majeurs

Je soussigné(e)

- Reconnais avoir pris connaissance et accepte le règlement de fonctionnement du dispositif.
- Autorise l'équipe d'encadrement à prendre, le cas échéant, toutes les mesures jugées nécessaires par mon état de santé (soins médicaux, intervention chirurgicale...).

Autorise le personnel de la Ville à capter, reproduire et exploiter mon image (photo ou vidéo) afin de promouvoir ce dispositif (case à cocher) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> sur le site internet, réseaux sociaux... | } de la Ville ou de ses partenaires pour une durée de 2 ans.
La Ville ne faisant aucune exploitation commerciale ni de cession à des tiers de ces images |
| <input type="checkbox"/> sur des supports papier (flyer, affichage, article de presse...) | |
| <input type="checkbox"/> Accepte de recevoir par mail des informations sur l'actualité et les dispositifs d'aide de la direction de la Jeunesse. | |

Je certifie exacts les renseignements portés dans ce dossier.

Date :/...../..... Signature :

En quoi consistent les CJ ?

Ce dispositif vise à encourager et promouvoir les projets de loisirs (départ en vacances, adhésion à une association, abonnement culturel...). Ces projets doivent être payable en chèque ANCV.

Consulter la liste des partenaires sur www.ancv.com

Conditions d'éligibilité au dispositif :

- avoir plus de 16 ans et moins de 21 ans le premier jour de votre chantier,
- avoir un projet individuel ou collectif,
- habiter Villeurbanne.

Vous pouvez réaliser :

- 1 chantier maximum par année civile
- 3 chantiers maximum en 5 ans (entre 16 et 21 ans).

Un dossier de candidature est à retirer et à redéposer au Bureau information jeunesse. Les candidatures sont ensuite étudiées par une Commission d'attribution qui tiendra compte entre autre de la nature du projet, des ressources familiales, des précédents éventuels chantiers réalisés.

Si votre dossier est retenu :

Vous serez affecté(e) pendant une semaine 27h, dans un service municipal de la ville ou auprès d'associations partenaires (bailleurs sociaux, associations caritatives...) où vous réaliserez des petits travaux d'utilité collective (nettoyage, arrosage, manutention, inventaire, peinture, service à la personne...).

En amont, vous serez invité(e) à une réunion au cours de laquelle vous connaîtrez entre autre votre affectation et les horaires de votre chantier.

L'ensemble de ces informations figurera dans une convention que vous signerez (ainsi qu'un parent si vous êtes mineur). La présence à cette réunion est obligatoire et toute absence de votre part entraînera l'annulation de votre place de chantier. Si pour une raison motivée vous ne pouvez participer à cette réunion, vous devez prendre rendez-vous pour une signature anticipée.

Suite à la réalisation de votre chantier, vous bénéficierez d'une bourse de 170 euros versée en chèque ANCV remis en main propre sur présentation d'une pièce d'identité.

En cas d'absence durant le chantier ou de travail non réalisé, la bourse pourra être diminuée au prorata du temps non-travaillé, voire annulée.

Vous vous engagez, par convention, à adopter un comportement adéquat et à respecter les règles de sécurité inhérentes au chantier auquel vous êtes affecté.



La ville de Villeurbanne traite les données personnelles recueillies dans ce formulaire dans le cadre dispositif chantier jeune . Il a pour base légale la mission d'intérêt public. Ce traitement est destiné à la Direction de la jeunesse, la DPMS et la commission d'attribution. Les données sont collectées pour dix ans selon la réglementation en vigueur. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition ou de limitation de traitement de celles-ci. Pour exercer vos droits vous pouvez contacter : la Direction de la jeunesse ou notre Délégué à la protection des données : Ville de Villeurbanne, Délégué à la protection des données, CS 65051, 69601 Villeurbanne ou dpd@mairie-villeurbanne.fr.

En cas de réclamation vous pouvez aussi saisir l'autorité de contrôle compétente, la CNIL.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles: www.villeurbanne.fr, rubrique mentions légales et données personnelles

Constitution du dossier

Afin que votre dossier soit examiné par la commission d'attribution, celui-ci doit être impérativement accompagné des pièces demandées.

- | Cases
vérif
jeune | Cases
vérif
DJ | |
|--------------------------|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Critère d'âge (plus de 16 et moins de 21 ans) |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Critère de domiciliation |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Justificatifs d'identité
Pour les jeunes de nationalité française ou de l'union européenne
Copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport
Pour les jeunes ressortissants d'autres pays :
Copie recto-verso du titre de séjour
Ou copie du récépissé de première demande de titre ou de renouvellement |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Fiche de présentation |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Fiche projet |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Fiche d'autorisations |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Justificatif du quotient familial
(copie de l'attestation fournie par la CAF ou dernier avis d'imposition) |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Attestation responsabilité civile fournie par votre assureur
(mention obligatoire : nom et prénom de l'enfant)
NB : Généralement votre assurance habitation couvre ces risques. |

Avez-vous déjà réalisé un chantier cette année ?

Oui Non

Nombre de chantiers déjà réalisés entre vos 16 et 21 ans :

Pour remplir ce dossier, avez-vous reçu de l'aide de quelqu'un ?

Oui Non

Si oui (précisez) : Un informateur du BIJ Un animateur Amis / famille

Autres (précisez) :

Parties réservées à la Direction de la Jeunesse

Commentaires :

N° de récépissé



Dates des Chantiers 2023

1/ Choisissez une période de chantier

2/ Classez vos disponibilités par ordre de préférence sur cette période (1 étant la plus favorable).

Chantiers d'hiver

du 6 au 10 février

du 13 au 17 février

Chantiers de printemps

du 11 au 14 avril

du 17 au 21 avril

Chantiers d'été

Du 10 au 13 juillet

Du 17 au 21 juillet

Du 24 au 28 juillet

Du 31 juillet au 4 août

Du 7 au 11 août

Chantiers d'automne

du 23 au 27 octobre

du 30 octobre au 3 novembre

